

RONQUIÈRES FESTIVAL 2019

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DU CAMPING

1. Horaires

Ouverture : Vendredi 02/08/19 à **16h**

Fermeture : Lundi 05/08/19 à **12h**

2. L'accès au camping

- Le billet "**CAMPING**" est valable par personne et non par tente. L'accès au camping n'est autorisé qu'aux personnes porteuses du bracelet **CAMPING** et d'un bracelet d'accès au **FESTIVAL**. Ceux-ci doivent être portés en permanence. Toute personne ne portant pas les bracelets adéquats se verra reconduite à la sortie du camping.
- Un ticket "**CAMPING**" donne accès au camping **UNIQUEMENT** les jours et soirs correspondant à votre bracelet festival, bracelet "**SAMEDI**", bracelet "**DIMANCHE**" ou bracelet "**2 JOURS**".
- À chaque entrée une palpation de sécurité et une fouille des bagages est possible.
- Les mineurs (âgés de moins de 16 ans) non accompagnés d'un adulte ne sont admis que sur présentation d'une autorisation parentale accompagnée d'une copie de la carte d'identité des parents.
- Les festivaliers munis de tickets "**PASS 2 JOURS**" et "**CAMPING**" ou d'un ticket "**SAMEDI**" et "**CAMPING**" peuvent se présenter le **VENDREDI** dès 16h00 à l'entrée du camping pour recevoir leurs bracelets en échange de leur ticket, et installer leur campement.
- Les détenteurs d'un ticket "**DIMANCHE**" et "**CAMPING**" peuvent se présenter le **DIMANCHE** à partir de 9h.
- L'accès au camping leur est autorisé jusqu'au lendemain du jour indiqué par leur bracelet d'accès festival (J+1), à 12h00.
- Sous réserve de tickets encore disponibles, il sera également possible d'acheter celui-ci sur place à l'**ENTREE BABORD** du festival au prix de 13€, durant des heures d'ouverture de cette entrée.

3. Heures d'ouverture des caisses

- L'échange de votre **PASS CAMPING** contre un bracelet **CAMPING** se fera à l'**ENTREE BABORD** du festival.
- Les caisses permettant l'échange d'un ticket "**CAMPING**" contre un bracelet **CAMPING** sont ouvertes aux horaires suivants :
 - Vendredi 02/08/19 de 15h à 23h
 - Samedi 03/08/19 de 09h à 23h
 - Dimanche 04/08/19 de 09h à 23h

En dehors de ces heures les personnes ne disposant pas d'un bracelet n'auront pas accès au camping.

4. Accès Bénévoles

Les bénévoles doivent récupérer leur bracelet **“CAMPING”** à l'**ACCUEIL BENEVOLE** situé à côté de l'**ENTREE BABORD**. Les heures d'ouverture de l'accueil bénévole seront communiquées aux bénévoles par l'équipe de coordination des bénévoles.

Ils peuvent ensuite rejoindre le terrain de camping via le portique d'entrée, comme les autres campeurs.

5. Ce qui est interdit sur le site

- Tout produit stupéfiant.
- Tout réceptacle en verre.
- Les bouteilles en plastique non scellées.
- Les canettes sont autorisées dans la limite de 12(x33cl) ou (8x50cl) par personne.
- Les pipes à eau, les chichas.
- Tous types de feux dépassant la taille d'une flamme de briquet (bougies, brûleurs et autres installations à gaz...).
- Les groupes électrogènes.
- Les outils (clés plates, pinces, pelles) pouvant servir à démonter les grilles. Toute personne tentant d'escalader, d'ouvrir ou d'abîmer les infrastructures, ou d'introduire frauduleusement des objets à l'intérieur du camping, sera immédiatement exclue du camping et du festival et remise aux forces de l'ordre.
- Voitures, motos, remorques, caravanes, camping-car, etc.
- Animaux domestiques, à l'exception des chiens guides pour personnes malvoyantes.
- Installation de musique (sono). La musique trop forte n'est pas autorisée : n'oubliez pas de respecter le sommeil des autres.
- Activités commerciales : les campeurs ne sont pas autorisés à vendre de la nourriture, des boissons, ou quoi que ce soit d'autre.
- La distribution de dépliants et autres matériels de promotion est interdite.
- Objets coupants, contondants et tout autre matériel nocif à la convivialité du camping sont interdits (armes blanches, feux d'artifices, pétards, ...).
- Les auvents et tonnelles, ainsi que toutes grandes tentes dépassant 9m² (voir également point 8. « Tonnelles & Auvents »)

Si le campeur décide d'abandonner un objet interdit pour accéder au camping, l'organisation n'est en rien tenue de lui en assurer la restitution.

Toute personne surprise sur le terrain de camping en possession d'un des objets interdits précités sera immédiatement exclue du camping et du festival, à titre définitif et sans remboursement.

L'accès au camping sera interdit à toute personne qui enfreindra ces règles. Les contrevenants s'exposent à des poursuites judiciaires.

6. Consigne

Une consigne est mise à disposition des campeurs gratuitement à l'**ENTREE** du **CAMPING** afin de pouvoir y laisser les objets interdits.

La consigne est ouverte aux horaires suivants :

- Vendredi 02/08/19 de 15h à 02h
- Samedi 03/08/19 de 09h à 03h
- Dimanche 04/08/19 de 09h à 03h
- Lundi 05/08/19 de 08h à 12h

Afin de récupérer un objet consigné, le ticket de consigne remis lors du dépôt est indispensable. Sans ce dernier, l'objet ne pourra être restitué.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégâts des objets déposés à la consigne.

Les objets non récupérés le **LUNDI** à 12h00 ne pourront être récupérés ultérieurement.

7. Emplacement

- La surface que vous pouvez utiliser pour installer votre tente est de :
 - 4 m² pour un emplacement de 2 personnes
 - 9 m² pour un emplacement de 4 personnes.
- Il est interdit de réserver un emplacement pour de futurs arrivants, sauf autorisation expresse d'un responsable du camping.

Merci d'installer votre tente dans la zone désignée par les membres de l'organisation et de respecter le marquage au sol délimitant les allées coupe-feu et sortie de secours.

Toute installation (tente, tendeurs, ...) susceptible d'entraver le passage des secours sera démontée.

Il pourra vous être demandé d'optimiser votre espace et de permettre ainsi l'installation de tous.

8. Tonnelles & Auvents – Surface inférieure à 9m²

- Le placement de tonnelles, auvents, bâches tendues n'est autorisé que dans le respect des conditions suivantes.
- L'achat d'un **TICKET CAMPING** supplémentaire est **OBLIGATOIRE** et il sera exclusivement dédié à la tonnelle, l'auvent.
- La superficie au sol de la tonnelle ou de l'auvent doit être inférieure à 9 m² (3m x 3m) **ET** l'auvent ou la tonnelle devra être correctement lesté et arrimé au sol.

9. Placement dans le camping

- Des placeurs vous indiqueront votre emplacement sur le camping festivalier. Vous pouvez leur demander d'être placé dans la zone plus calme du camping ou dans la zone « chill out » plus animée.

Quelle que soit la zone dans laquelle vous planterez votre tente, veillez en tout temps à **RESPECTER LES AUTRES CAMPEURS.**

ATTENTION : les campeurs doivent respecter les instructions des placeurs ainsi que l'alignement strict qui est prévu.

10. Sécurité

Des agents de sécurité et des stewards seront en permanence présents à l'entrée et à l'intérieur du camping. N'hésitez pas à leur signaler tout problème.

11. Vol

Malgré la présence d'agents de sécurité, il est impossible de surveiller les affaires de chaque campeur. Ne laissez donc jamais d'objets de valeur dans votre tente sans surveillance.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégâts liés aux effets personnels des campeurs.

12. Respect du site et des autres campeurs

Il est strictement interdit (sous peine d'exclusion immédiate) d'abandonner vos ordures sur le sol. Des sacs poubelles sont mis gratuitement à votre disposition à l'accueil campeurs et au bar. Merci de trier vos ordures.

Il est interdit au campeur de dégrader le sol. Toute action de dégradation commise à l'encontre de la végétation, des clôtures, du terrain ou des installations sera de la responsabilité de son auteur, qui devra s'acquitter du cout des remises en état.

De façon générale, chacun est prié de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect général du camping et de ses installations, notamment sanitaires.

L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour doit être remis dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux.

